



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 17 - séance du 6 août 2025

Présidence : M. Gabriel Suter

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2025
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. **Préavis municipal n° 05/2025** relatif aux « Remplacement de la conduite d'eau sous pressions au chemin Sur Fontaine (DP 17) à Goumoens-la-Ville »
 - a) Rapport de la commission ad'hoc
 - b) Rapport de la commission des finances
7. Nomination d'un suppléant à la Commission des Finances (CoFin)
8. Propositions individuelles
9. Divers

M. Gabriel Suter, Président, ouvre la séance à 20h15, en souhaitant la bienvenue à chacun.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Mesdames Noémie Friderici et Dominique Martin Fahrni ainsi que Messieurs Lionel Bezençon, Frédéric Glauser, Sven Helm, Patrick Keller, Alexandre Perusset, Michel Glauser et Claude Risch sont excusés. Madame Caroline Coquelin et Messieurs Cédric Coquelin et Raphaël Miazza sont absents. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

Modification de l'ordre du jour avec l'ajout du point 7, nomination d'un suppléant à la Commission des Finances.

Il ne suscite aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2025

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 25 juin 2025 par courrier électronique. La discussion est ouverte.

Monsieur Rémy Favre intervient pour apporter une correction au point 7 du procès-verbal concernant l'AIAE. Il s'agit du réservoir de la Repaz et non de la Repe qui est en travaux. La correction est apportée sur le PV.

Le procès-verbal est accepté avec 4 abstentions.

Les remerciements sont adressés à la secrétaire.

4. Communications du Bureau

Le Président a participé à la séance de la Municipalité le 28.07.2025 (ordre du jour et demande de nomination d'une commission de consultation pour la modification des statuts de l'ASIRE).

5. Communications de la Municipalité

M. Philippe Jamain :

RAS

M. Gilles Bezençon :

Des panneaux signalétiques ont été volés à Goumoens-la-Ville. Il demande à tous d'être vigilant et d'informer la Municipalité si plus d'informations sur ces incivilités.

M. Paul Mermoud :

RAS

- ### 6. Préavis municipal n° 05/2025 relatif au « Remplacement de la conduite d'eau sous pression au chemin Sur Fontaine (DP 17) à Goumoens-la-Ville »
- a) Rapport de la commission ad'hoc
 - b) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal n° 05/2025 par voie électronique. Le rapport de la COFIN ainsi que le rapport de la commission ad'hoc ont été transmis par voie électronique il y a peu.

Le Président passe la parole à la rapporteuse Emilie Augsbüger pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par MM. Michel Glauser et Roger Turin.

Le Président passe la parole à M. Jean-Charles Bollini pour la lecture du rapport de la COFIN, celui-ci étant également signé par M. Stany Rochat.

Le Président ouvre la discussion.

Madame S. Masala demande quel est le montant de la subvention allouée par l'ECA.

Monsieur P. Mermoud répond que l'ECA verse entre 10 et 15% de subvention. La Municipalité ne fera pas la demande si le prix de l'étude est moindre. Le montant du bureau d'études Alpha Geo s'élève à env. Fr. 7'000.--.

Le Syndic ajoute que le montant demandé est sur l'ensemble du dossier.

Monsieur A. Strautmann s'interroge de l'amortissement de l'investissement sur une période de 60 ans, est-ce normal ?

Le Syndic répond que cela est conforme selon la norme MCH2. Suite aux recommandations de la boursière, la Municipalité applique le maximum de la norme MCH2.

La Commission des Finances relève un point pertinent et demande à la Municipalité de reconsidérer un état des lieux précis des conduites sous pression des trois villages. Un tel état des lieux permettrait de planifier au mieux les travaux de réfection à entreprendre à moyen terme et d'anticiper les coûts.

Le Syndic informe que la détection et recherche de fuites se fera tous les trois ans afin de mieux planifier les travaux et les coûts engendrés.

Monsieur D. Freiermuth demande que lors des prochains travaux de génie civil et afin de profiter de la fouille de ces travaux, d'autres services peuvent être engagés ?

Le Syndic répond que cela n'est pas nécessaire sur le chemin Sur Fontaine.

La parole n'est plus demandée. Le Président remercie les membres des commissions concernées pour leur analyse et propose de passer au vote. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

7. Nomination suppléant Commission des finances

Après l'élection à la présidence de Monsieur G. Suter, Monsieur B. Bezençon propose Monsieur N. Dutruy pour occuper le poste de membre suppléant à la Commission des finances, ce dernier accepte.

8. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

8. Divers

Monsieur M. Staub remercie le Syndic pour son discours remarquable lors du 1^{er} août.

Monsieur M. Chenal prend la parole concernant la RC 299 (Goumoens-la-Ville-Echallens) et demande si la bordure caillouteuse sera remplacée par de la végétation.

Le Municipal Gilles Bezençon répond par la négative à cause de la lutte contre l'usage de désherbants considérés comme toxiques et interdits (tel que le « Roundup »).

Une question s'ajoute sur une éventuelle inauguration prévue de la route ? Monsieur G. Bezençon répond que cela a déjà été proposé au canton, la réponse est en attente.

Le Municipal Paul Mermoud remercie le conseil de ce soir d'avoir accepté le préavis, les travaux débiteront normalement le 18 août 2025.

Monsieur D. Freiermuth demande si les travaux liés aux chemins AF ont débuté ? Monsieur G. Bezençon répond qu'ils sont prévus l'année prochaine lors de la pose du tapis final de la RC 299.

Monsieur A. Molnar prend la parole et demande si les piétons sont autorisés sur la piste cyclable. Si oui, est-ce que le panneau de signalisation « piéton » peut être installé ? Monsieur G. Bezençon prend note et reviendra sur ce sujet lors du prochain conseil.

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président clôt la séance à 20h45.

Le Président :

La Secrétaire :